L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'actualité concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Schéma vaccinal avec une seule dose - Covid-19

Madame, Monsieur,
Cher Consœur, cher Confrère,

Les autorités sanitaires [1] [2] ont rappelé récemment que les personnes avec un antécédent d'infection par le SARS-CoV+2 ne nécessitent qu'une seule dose de vaccin quelles que soient l'antériorité de l'infection et sa forme (symptomatique ou non).

En pratique, ce schéma à une seule dose de vaccin, quel que soit le vaccin utilisé, concerne toute personne :

- **présentant un résultat de PCR positif témoignant d'un antécédent de Covid-19 datant de plus de 2 mois et sans limite de durée ;**
- **ou disposant déjà d'un résultat de sérologie positive ;**
- **ou, pour les personnes âgées de moins de 55 ans, dont le Trod [3] sérologique réalisé au moment de la première injection, est positif.**

En revanche, les personnes sévèrement immunodéprimées et les personnes âgées résidant en Ehpad ou en USLD ne sont pas éligibles à ce schéma avec une seule dose de vaccin.

Pour enregistrer le schéma vaccinal complet avec une seule dose dans Vaccin Covid (hors vaccin Janssen pour lequel c'est la procédure habituelle qui est requise), il vous suffit :

- de saisir comme habituellement la 1ère vaccination ;
- puis sur l'écran de synthèse récapitulant les données de la vaccination, de cliquer sur le lien situé en bas de la page : « Cliquez sur ce lien si une seule injection est nécessaire pour votre patient » ;
- vous pourrez ensuite imprimer l'attestation certifiée indiquant que le schéma vaccinal est complet (vaccin-terminé) et la remettre à la personne vaccinée.

Si cette opération n'a pas été réalisée lors de la première injection :

- Il est possible de revenir, a posteriori, sur le dossier de la personne vaccinée, y compris si vous n'avez pas été le vaccinateur, et de cliquer sur le lien cité ci-dessus.
- Vous pourrez alors imprimer et remettre à votre patient l'attestation indiquant que le schéma vaccinal est complet.

Retrouvez les informations utiles sur ameli.fr :

- sur l'utilisation de Vaccin Covid,
- sur l'attestation de vaccination

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de Vaccin Covid, contactez l'assistance technique au 3608 du lundi au vendredi de $8^{H}30$ à $17^{H}30$ ou le 0 800 08 12 07 accessible 7 jours sur 7, week-end et jours fériés compris de 8^{H} à 20^{H}.

Cordialement,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie

---

[1] HAS - Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 - Démarche médicale pour la vaccination contre la Covid 19 - Actualisation décembre 2020. Mise à jour en juin 2021 - https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-06/reponses_rapides_dans_le_cadre_de_la_covid-19_-_demarche_medicale_pour_la_vaccination_contre_la_covid-19.pdf

[2] Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale - Avis du 1er juin 2021 - Vaccination des personnes ayant un antécédent de Covid 19 datant de plus de 6 mois.
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_du_cosv_1_juin_2021_-_vaccination_apres_infection_sars-cov-2_datant_de_plus_de_6_mois.pdf

[3] Trod : test rapide d'orientation diagnostique sérologique, réalisé sur sang capillaire